



LES ÉTATS FINANCIERS
2007-2008



Le rapport du vérificateur

Aux administrateurs
de Fonds RadioStar

J'ai vérifié les bilans de Fonds RadioStar aux 31 août 2008 et 2007 ainsi que les états des résultats et évolutions des actifs nets et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme aux 31 août 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Denis Thérien

Comptable agréé

Le 9 septembre 2008

Résultats et évolutions des actifs nets

Exercices terminés les 31 août

	2008	2007
PRODUITS		
Contributions des radiodiffuseurs	2 743 551 \$	2 863 343 \$
Honoraires de gestion – ACR	(21 000)	(21 200)
	2 722 551	2 842 143
Intérêts	231 590	218 080
	2 954 141	3 060 223
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	139 199	177 278
Honoraires légaux et de gestion	4 156	39 352
Honoraires professionnels	6 358	11 047
Loyer et autres charges	39 506	39 883
Communications	40 337	51 785
Assurances	2 543	2 536
Frais de réunions	1 695	5 781
	233 794	327 662
Radiation des taxes de vente des exercices antérieurs		58 390
	233 794	386 052
EXCÉDENT DISPONIBLE POUR LES CONTRIBUTIONS D'AIDE	2 720 347	2 674 171
Contributions d'aide	1 990 583	2 827 781
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	729 764	(153 610)
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS AU DÉBUT	4 053 151	4 206 761
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS À LA FIN	4 782 915 \$	4 053 151 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilans

31 août

	2008	2007
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	776 600 \$	24 055 \$
Dépôt à vue, 3,12 %, échéant le 26 juin 2009	4 000 000	4 000 000
Débiteurs (note 4)	29 791	39 369
Frais imputables au prochain exercice	1 592	1 797
	4 807 983 \$	4 065 221 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Frais courus	25 068 \$	12 070 \$
ACTIFS NETS		
Non affectés	4 782 915	4 053 151
	4 807 983 \$	4 065 221 \$

Au nom du Conseil d'administration



Pierre Rodrigue
Président



Stéphanie Moffatt
Trésorière

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 août

	2008	2007
EXPLOITATION		
Contributions des radiodiffuseurs encaissées	2 722 551 \$	2 842 143 \$
Intérêts encaissés	238 803	215 860
	2 961 354	3 058 003
Contributions d'aide versées	(1 988 218)	(2 821 781)
Achats de biens et services payés	(80 358)	(147 854)
Rémunération du personnel payée	(140 233)	(185 251)
	(2 208 809)	(3 154 886)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	752 545	(96 883)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 024 055	4 120 938
TRÉSORERIE À LA FIN (note 5)	4 776 600 \$	4 024 055 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2008 et 2007

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Fonds RadioStar a été constituée le 16 février 2001 en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes.

Destiné en priorité aux talents prometteurs, Fonds RadioStar, un organisme sans but lucratif, appuie par un financement significatif les projets de promotion des maisons de disques susceptibles d'avoir un véritable impact sur la carrière des artistes canadiens d'expression française. Il apporte un soutien additionnel en complétant les programmes d'aide existants et assure un second souffle aux projets de commercialisation. Fonds RadioStar verse aux maisons de disques admissibles des contributions non remboursables.

2. FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Les produits du Fonds RadioStar proviennent de contributions financières d'entreprises de radiodiffusion par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des particularités suivantes:

Constatation des produits

Le Fonds RadioStar utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports au Fonds RadioStar et à son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radiodiffusion exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion. Minimalement, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux nouveaux fonds de commercialisation de la musique canadienne.

De façon générale, lorsque les transactions d'acquisition ont trait à des stations francophones, 80 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar; lorsque les transactions sont reliées à des stations anglophones, 20 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a la responsabilité de percevoir les 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité de caisse.

Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 août 2008 et 2007

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Impôts sur le revenu

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, Fonds RadioStar est un organisme sans but lucratif et est, par conséquent, exempt d'impôts sur le revenu.

Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration du Fonds RadioStar assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation monétaire. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Composition de la trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse. Les quasi-espèces comprennent les dépôts à terme ou à vue détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les dépôts à terme ou à vue dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative et dont l'échéance n'excède pas trois mois de la date d'acquisition.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des apports et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses.

4. DÉBITEURS

	2008	2007
Demandeur – contributions d'aide	5 000 \$	7 365 \$
Intérêts courus	24 791	32 004
	29 791 \$	39 369 \$

5. TRÉSORERIE À LA FIN

	2008	2007
Encaisse	776 600 \$	24 055 \$
Dépôt à vue	4 000 000	4 000 000
	4 776 600 \$	4 024 055 \$

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a versé des contributions d'aide à des entreprises apparentées pour un montant de 3 044 \$ (2007, 385 932 \$). Ces dernières sont apparentées dû au fait que leurs représentants administrent l'organisme. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par Fonds RadioStar et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés.

7. ENGAGEMENTS

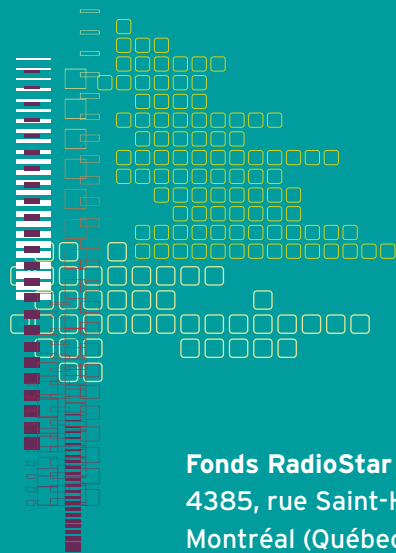
Contributions d'aide

Fonds RadioStar présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 1 043 082 \$ (2007, 1 880 564 \$). De cette somme, une portion de 19 854 \$ (2007, 240 733 \$) représente les engagements envers des entreprises apparentées.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers à court terme se rapproche de leur juste valeur à cause de leur réalisation prochaine.



Fonds RadioStar

4385, rue Saint-Hubert, bureau 2

Montréal (Québec) H2J 2X1

Téléphone: 514 861-8444 / 1 800 861-5561

Télécopieur: 514 861-4423

www.fondsradiostar.com